

« L'an mil huit cent soixante et onze, le dix-huit février, les membres du conseil municipal assistés de MM les habitants propriétaires les plus imposés aux contributions de ladite commune engagent les biens communaux d'Etouvans vis à vis des autorités militaires allemandes en garantie de la contribution de guerre de vingt cinq francs par tête imposée par le général Von Werder jusqu'au paiement de ladite somme, qu'elle espère pouvoir effectuer pour la fin du mois courant. Ils engagent aussi lesdits biens à l'égard des souscripteurs qui voudront bien venir en aide à la commune d'Etouvans pour parfaire la somme qui s'élève à dix mille francs à raison de quatre cents habitants portés au dernier recensement, population d'après laquelle a été imposée cette contribution.

Voici, certifiés par les dits conseillers et notables, les noms des souscripteurs à l'emprunt mentionné plus haut et le montant des sommes qu'ils ont versées ou déclaré vouloir verser :

Versera mille francs :	BONNOT Joseph		
Verseront six cents francs :	HUGUENIN Antoine	DEVILLAIRS Auguste	
Verseront cinq cents francs :	MAILLUCHET Joseph	MARAIN Jean-Baptiste	
Verseront quatre cents francs :	MAIRE Xavier	BONNOT Jean-Claude dit LAVAUX	
Versera trois cents francs :	PASSIER Vit		
Versera deux cents francs :	DEVILLERS Jean-Claude		
Verseront cent francs :	CLEMENT Charles	BONNOT Antoine	CLEMENT Claude-François
	MONNIER Marie	MARCOUX Marcellin	VUILLEMENOT Auguste
	MARAIN Gustave	CHAVEY François	CLEMENT Jean-Claude
	CLEMENT Félix	CLEMENT Louis	GELIN Xavier
	RAYMOND Joseph	LACLEF Prosper	DEVILLERS Jean-Baptiste
	JACQUOT Auguste	JEUNOT Jean-Claude	VERNEREY Hyppolite
	LACLEF Jacques	GELIN Jean-Baptiste	JEUNOT Pierre
	MOSSARD Jean-Baptiste	VERNIER Joseph	VUILLEMENOT Pierre
	BONNOT François	CLEMENT Joseph	EISSEMANN Etienne
	MOSSARD Françoise		
Versera soixante francs :	JACQUOT Pierre		
Verseront cinquante francs :	CLEMENT Jean	GALLECIER veuve née RAYMOND	
	BONNOT les frères	PETITCLERC Claude-François	DEVILLAIRS Léonard
Versera vingt-cinq francs :	JEUNOT Joseph		

TOTAL sept mille huit cent trente-cinq francs

Cette somme étant insuffisante nous avons fait appel aux habitants soussignés en leur faisant observer que le général VON WERDER accepterait des pièces de bétail à 400 francs par tête et qu'en acheter pour achever la somme serait peut-être une économie pour la commune, mais qu'il faut encore de l'argent pour cette acquisition ou devoir la valeur ou une partie de la valeur de ce bétail aux habitants qui pourraient en fournir.

Voici les noms des personnes qui ont pris part à une nouvelle souscription :

PASSIER Vit	trois cents francs
CLEMENT Louis	trois cent onze francs
MAILLUCHET Joseph	cent francs
GALLECIER veuve née RAYMOND	cinquante francs

TOTAL sept cent soixante et un francs

La première souscription montant à 7835 francs

La seconde à 761 francs

La commune doit 8596 francs payables aussitôt que les circonstances le permettront avec l'intérêt à cinq pour cent par la commune ou par l'Etat ou par tout autre agent désigné par le gouvernement français, mais les souscripteurs s'obligent solidairement et mutuellement jusqu'à l'entier remboursement de ladite somme dont les intérêts courent à partir de ce jour.

Ainsi délibéré séance tenante les an, mois et jours précités et approuvé par les plus imposés ».